



MN/CET



Ce n'est qu'un début !

Le SGLCE-CGT et sa section des Messageries ont mis en lumière « la mise à mort », comme le dit notre fédération, des principes de la loi Bichet et donc de la loi elle-même. Ils ont ainsi observé des arrêts de travail qui ont entraîné des non-parutions ce jour. Mais les réponses posées restent sans réponse précise à la hauteur des enjeux.

La loi Bichet, issue des acquis de la Libération, est une chance pour toute la presse, les éditeurs, les lecteurs et ceux qui y travaillent.

Les libéraux, représentants du capitalisme le plus éhonté, ne peuvent tout saccager en appliquant à la lettre ce qu'ils ont appris dans leurs écoles.

Les députés ne doivent pas être, lors du débat parlementaire de demain, complices ni les fossoyeurs de la pluralité de la presse et de la liberté d'expression.

Le SGLCE-CGT demande un report de ce débat et l'ouverture de véritables négociations avec les organisations syndicales pour améliorer la diffusion de la presse en France afin de garantir le pluralisme et l'exercice de la démocratie.

Le SGLCE-CGT, compte tenu des problématiques en cours et de l'absence de réaction des pouvoirs publics, appelle, à cette heure, à une non-parution des titres quotidiens datés du 5 juillet et à 24 heures de grève dans le secteur des publications.

Chacun doit prendre ses responsabilités ; le SGLCE-CGT assume les siennes !

Paris, le 4 juillet 2011